Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260213-D_2026_0002-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

N° de délibération
D-2026/0002

L'an deux mille vingt-six, le 12 Février à 19 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 30 Janvier 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme CADIO Claire - Mr COLLET Jacques – Mme Mr AUDRAIN Christophe

ABSENT EXCUSE : Mr Yannick GUILLEMET ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mr ARS Bertrand ayant donné pouvoir à Mr Jacques COLLET – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Christophe AUDRAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAUNAY Estelle

OBJET : LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL 4 RUE DES TROIS MOULINS : RECTIFICATIFS

Par délibération N°D-2025/0032 en date du 25 Juin 2025, le Conseil Municipal de BREHAN a désigné Monsieur Olivier GARREAU pour exploiter le fonds de commerce de bar-tabac-restaurant dans un local situé 4 Rue des Trois Moulins.

Mr Jean GUILLOT, Maire de BREHAN, expose qu'il convient d'apporter des modifications aux conditions de location des locaux par Monsieur et Madame Olivier GARREAU

En premier lieu, le bail du logement de fonction est établi au nom de Monsieur et Madame Olivier GARREAU. Le point de départ du loyer est fixé au 1er Janvier 2026.

En second lieu, Monsieur Olivier GARREAU a constitué La Société en Nom Collectif JOYEUX pour exploiter le fonds de commerce. En conséquence, la SNC JOYEUX se substitue à Monsieur Olivier GARREAU dans le bail commercial. Le point de départ du loyer est fixé au 1er Février 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le bail d'habitation pour le logement de fonction situé 4 Rue des Trois Moulins
Vu le bail commercial pour le local commercial de bar-tabac-restaurant situé 4 Rue des Trois Moulins

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260213-D_2026_0002-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le Bail commercial du local bar-tabac-restaurant situé 4 Rue des Trrois Moulins donné la SNC JOYEUX dont le siège est établi 4 Rue des Trois Moulins 56580 BREHAN, N°SIRET : 993 254 770 00015

APPROUVE le Bail pour le logement de fonction situé 4 Rue des Trois Moulins donné à Monsieur Olivier GARREAU né à Pithiviers (45) le 11 Mars 1971 et à Madame Marie-Elisabeth BENTO, épouse GARREAU, née à Strasbourg (67), le 22 Février 1974.

FIXE le montant selon des loyers selon les modalités suivantes :

Location du local Commercial	**Montant Mensuel H.T**	**Montant Mensuel TTC**	**Date de départ du loyer**
Sur les 4 premiers mois d'exploitation	416,67 €	500,00 €	1er Février 2026
A partir du 5e mois d'exploitation	833,33 €	1 000,00 €	1er Juin 2026
Location du logement de fonction	500,00 €	600,00 €	1er Janvier 2026

DIT que le loyer du local commercial sera indexé sur l'indice des loyers commerciaux (ILC).

DIT que le loyer du logement de fonction sera indexé sur l'indice de références des loyers (IRL)

DONNE tout pouvoir au Maire de BREHAN pour la signature des actes dont la rédaction est confiée à l'étude de Me KOTEBY, notaire à ROHAN.

DIT que les frais d'acte seront supportés par moitié par le bailleur et le preneur.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 17 février 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN
56580 (MORBIHAN)